



2017-05-09

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2017 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M<sup>me</sup> CLAUDETTE MOLLOY  
M. PIERRE BOIVIN**

**M<sup>me</sup> CAROLE LADOUCEUR**

**M<sup>me</sup> CHRISTINE RICHER**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de la Mairesse, **M<sup>me</sup> JOSÉE SIMON**  
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION**

**Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
  - Projet myriophylle à épis
  - Confirmation de la vitesse d'Internet dans la municipalité
  - Adoption de la politique de location du gymnase
  - Appui à la Municipalité d'Amherst – chemin de Vendée
  - Billets par appel d'offres public – règlement d'emprunt numéro 50-2005
  - Concordance, courte échéance et prolongation – règlement d'emprunt numéro 50-2005
  - Autorisation ClicSÉCUR
  - Achat de sel pour abrasifs
  - Achat de sable pour abrasifs
  - Tracteur à gazon
  - Affichage d'emplois étudiants
  - Remboursement des frais de camps de jour 2016 – Madame Dufour
  - Remboursement des frais de camps de jour 2016 – Madame Chartrand
  - Lignage de rues
  - Municipalité alliée contre la violence conjugale
  - Relais pour la vie Petite-Nation 2017
  - Tournoi de golf bénéfice – Banque alimentaire Petite-Nation
  - Tournoi de golf bénéfice – Résidence Le Monarque
- ❖ **Finance :**
  - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
  - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2017-05-083 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté



## **2017-05-084 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

### **2017-05-085 PROJET MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

CONSIDÉRANT la problématique du myriophylle à épis dans le lac Des Plages ;

CONSIDÉRANT les deux études menées par Biofilia, soit celle de 2012 et sa mise à jour en 2016 ;

CONSIDÉRANT que le Certificat d'Autorisation émis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été obtenu pour les activités d'arrachage manuel de 5 733 mètres carrés de myriophylle à épis ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Josée Simon

QU' Un budget de 35 000 \$ soit autorisé pour l'arrachage manuel de myriophylle à épis dans le lac Des Plages, selon le certificat d'autorisation reçu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

QUE Madame Claudette Molloy soit mandaté à suivre le projet et en faire rapport au conseil.

Adopté

### **2017-05-086 CONFIRMATION DE LA VITESSE D'INTERNET DANS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » ;

CONSIDÉRANT que suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps ;

CONSIDÉRANT les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée, démontre que la vitesse d'Internet est inférieure au minimum demandé soit 5/1 Mbps ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages confirme, avoir une vitesse Internet parfois inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité.

QU' Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adopté

### **2017-05-087 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DU GYMNASE**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé le 25 octobre 2016 entre la Municipalité de Brébeuf, la Municipalité de Lac-des-Plages et la Municipalité d'Amherst stipulant les conditions d'utilisation du gymnase;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les règles concernant la location et l'usage du gymnase ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adopte la politique de location du gymnase telle que déposée à la table du conseil.

Adopté



**2017-05-088 APPUI A LA MUNICIPALITE D'AMHERST – CHEMIN DE VENDEE**

CONSIDÉRANT que le chemin de Vendée donne accès à une partie de la réserve Papineau-Labelle ;

CONSIDÉRANT que le chemin de Vendée dessert une partie importante des terres publiques des municipalités de Labelle et de la Conception ;

CONSIDÉRANT que le chemin de Vendée est largement utilisé pour le transport du bois coupé en terre publique ;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'accès à la ressource forestière et à des secteurs de villégiature, le chemin de Vendée est considéré comme un chemin à double vocation ;

CONSIDÉRANT que la double vocation du chemin de Vendée entraîne des coûts d'entretien de loin supérieurs à la moyenne des chemins sous la responsabilité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst n'a pas les ressources financières pour faire face à ses obligations d'entretien actuelles et futures du chemin de Vendée ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin de Vendée est située sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Municipalité d'Amherst auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) afin de faire reconnaître la double vocation du chemin de Vendée et qu'il en assure l'entretien ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages appui la Municipalité d'Amherst dans les démarches entreprises auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), afin de faire reconnaître la double vocation du chemin de Vendée et qu'il en assure l'entretien.

Adopté

**2017-05-089 BILLETS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 50-2005**

Date d'ouverture :	9 mai 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,1561 %
Montant :	115 300 \$	Date d'émission :	16 mai 2017

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

10 300 \$	1,60000 %	2018
10 600 \$	1,70000 %	2019
10 900 \$	1,80000 %	2020
11 100 \$	2,00000 %	2021
72 400 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,00100

Coût réel : 2,67720 %

**2 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS VALLEES**

10 300 \$	3,18000 %	2018
10 600 \$	3,18000 %	2019
10 900 \$	3,18000 %	2020
11 100 \$	3,18000 %	2021
72 400 \$	3,18000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;



Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 mai 2017 au montant de 115 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 50-2005. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

**2017-05-090 CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 50-2005**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Lac-des-Plages souhaite emprunter par billet un montant total de 115 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
50-2005	115 300 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' Un emprunt par billet au montant de 115 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 50-2005 soit réalisé ;

QUE Les billets soient signés par la Mairesse et le Secrétaire-trésorier ;

QUE Les billets soient datés du 16 mai 2017 ;

QUE Les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>10 300 \$</b>
<b>2019</b>	<b>10 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>10 900 \$</b>
<b>2021</b>	<b>11 100 \$</b>
<b>2022</b>	<b>11 300 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>61 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE Pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Lac-des-Plages émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 50-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

**2017-05-091 AUTORISATION CLICSÉQR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Monsieur Denis Dagenais, Directeur général / Secrétaire-trésorier, soit et il est autorisé à :

- Consulter le dossier de la Municipalité de Lac-des-Plages et agir pour son compte, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu-Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers du Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;





- Effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon Dossier pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE Les membres du conseil acceptent que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté

#### **2017-05-092 ACHAT DE SEL POUR ABRASIFS**

CONSIDÉRANT le besoin en sel pour constituer la réserve d'abrasifs pour l'hiver 2017-2018 ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'achat de 70 tonnes de sel à 120,99 \$ / tonne, plus taxes, soit autorisé auprès de « K & S Windsor salt », afin de constituer la réserve d'abrasifs.

Adopté

#### **2017-05-093 ACHAT DE SABLE POUR ABRASIFS**

CONSIDÉRANT le besoin en sable pour constituer la réserve d'abrasifs pour l'hiver 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède deux camions bennes pouvant assurer le transport de sable ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'achat de 2 250 tonnes de sable tamisé, non livré, soit autorisé auprès de « Les Bois ronds », au taux unitaire de 4,54 \$ / tonne métrique, plus taxes, incluant la redevance.

Adopté

#### **2017-05-094 TRACTEUR À GAZON**

CONSIDÉRANT que le tracteur à gazon est défectueux et qu'un examen révèle que la réparation coûterait environ 1 200 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour un échange avec un neuf, soit un « Cub Cadet » de 42 pouces de coupe ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE L'achat d'un tracteur à gazon « Cub Cadet » de 42 pouces de coupe, soit autorisé auprès de « Réparation Jean-Pierre Maillé enr. », en échange du tracteur actuel, pour un montant de 1 900 \$, plus taxes.

Adopté

#### **2017-05-095 AFFICHAGE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a obtenu une subvention dans le cadre d'Emploi d'été Canada pour un poste en voirie et un autre en urbanisme ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE L'affichage de deux postes d'étudiants soit autorisé dans le cadre d'Emploi été Canada.

Adopté

#### **2017-05-096 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPS DE JOUR 2016 – MADAME DUFOUR**

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des frais de camps de jour hors territoire adoptée le 8 mai 2015 par la résolution numéro 2015-05-084 ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Les frais de camps de jour de Madame Caroline Dufour, pour Rose et Maxime Fournier, soient remboursés au montant de 300 \$, pour l'année 2016.

Adopté

#### **2017-05-097 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPS DE JOUR 2016 – MADAME CHARTRAND**



CONSIDÉRANT la politique de remboursement des frais de camps de jour hors territoire adoptée le 8 mai 2015 par la résolution numéro 2015-05-084 ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Les frais de camps de jour de Madame Julie Chartrand, pour Laurie et Camille Schmidt, soient remboursés au montant de 300 \$, pour l'année 2016.

Adopté

#### **2017-05-098 LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au lignage des chemins pavés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de trois compagnies spécialisées ;

Il est proposé par M. Pierre Bovin

QUE La soumission de Marquage Traçage Québec, plus bas soumissionnaire, soit acceptée, au montant de 13 075 \$, plus taxes, pour le lignage des chemins pavés de la municipalité.

Adopté

#### **2017-05-099 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE Les membres du conseil proclame la Municipalité de Lac-des-Plages alliée contre la violence conjugale.

Adopté

#### **2017-05-100 RELAIS POUR LA VIE PETITE-NATION 2017**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la marche du Relais pour la vie de St-André-Avellin ;

CONSIDÉRANT que la société canadienne du cancer œuvre chaque jour à sauver plus de vie ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages commandite pour un montant de 100 \$, le Relais pour la vie Petite-Nation 2017.

Adopté

#### **2017-05-101 TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE – BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT que la Banque Alimentaire de la Petite-Nation organise son 4<sup>e</sup> tournoi de golf dont les profits serviront à bien remplir sa mission ;

Il est proposé par M. Pierre Bovin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages commandite un montant de 150 \$, pour le 4<sup>e</sup> tournoi de golf bénéfice de la Banque Alimentaire Petite-Nation.

Adopté



## **2017-05-102 TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE – RÉSIDENCE LE MONARQUE**

CONSIDÉRANT que La Résidence Le Monarque, centre de soins palliatifs, organise son 5<sup>e</sup> tournoi de golf bénéfice, qui se tiendra le vendredi 9 juin 2017 au Club de Golf de Montpellier ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages commandite le tournoi de golf bénéfice de La Résidence Le Monarque, au montant de 100 \$.

Adopté

### **RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en avril 2017, pour étude et considération.

## **2017-05-103 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 13 805,94 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 42 635,25 \$, apparaissant à la liste datée du 9 mai 2017 soit approuvé.

Adopté

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

## **2017-05-104 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 21 h 7.

Adopté

---

Josée Simon  
Mairesse

Denis Dagenais  
Directeur général / secrétaire-trésorier

**LAC-DES-PLAGES**